



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais d'hospitalisation

Question écrite n° 47987

Texte de la question

M. Dominique Paille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les dispositions des articles R. 726-5-1 et suivants du code de la sécurité sociale, portant notamment définition des tarifs journaliers de soins et d'hébergement des établissements publics et privés de santé. Il lui demande de bien vouloir lui préciser si la fourniture de changes pour les nourrissons est une prestation que doivent fournir gratuitement ces établissements, et le cas échéant, leurs conditions de facturation.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47987

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 647